FICHE DE POSTE :

Entraineur (accroissement temporaire d'activités)

Intitulé du poste :
Entraineur de Gymnastique
Structure :
Lanester gymnastique à Lanester
Lieu d'exercice :
Gymnase pierre de Coubertin à Lanester et développement salle annexe

Conditions du poste :

- Contrat : CDD du 1er décembre 2025 au 20 juin 2026
- Temps de travail : entre 15h et 35h par semaine
- Rémunération selon la CCNS

Profil :
CQP, BPJEPS, DEJEPS, Licence STAPS ou diplôme fédéral

LES RESPONSABILITÉS DU POSTE :

- Encadrer et animer les séances de gymnastique loisir, petite enfance, GAM et GAF
- Préparer, organiser et assurer la sécurité des entraînements
- Adapter les contenus pédagogiques selon l'âge et le niveau des gymnastes
- Favoriser la progression, le plaisir et l'épanouissement des pratiquants
- Participer aux événements et manifestations du club (démonstrations, compétitions, stages…)
- Travailler en lien avec l'équipe d'entraîneurs et les bénévoles du club

QUALITÉS REQUISES :

- Bonne connaissance technique de la gymnastique (GAM/GAF)
- Pédagogie et sens de l'écoute auprès des enfants et adolescents
- Dynamisme, motivation et esprit d'initiative
- Capacité à travailler en équipe et à s'intégrer dans la vie associative
- Rigueur, fiabilité et sens des responsabilités
- Enthousiasme et capacité à transmettre le goût du sport

QUALITÉS PERSONNELLES :

- Passionné(e) par la gymnastique et l'accompagnement des jeunes
- Bienveillance et patience avec les enfants
- Bonne communication avec les gymnastes, les familles et l'équipe
- Ponctualité et sérieux dans l'organisation du travail
- Capacité à motiver et à transmettre de l'enthousiasme

CONDITIONS DU POSTE :

- Contrat : CDD du 1er janvier 2026 au 20 juin 2026 (candidatures avant le 1er décembre 2025)
- Lieu : Lanester (56)
- Rémunération : selon la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) et l'expérience du candidat
- Temps de travail : entre 15h et 35h par semaine (selon profil et disponibilité) avec possibilité d'embauche CDI pour 2026/27.
- Horaires prévisionnels :

-Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi en soirée
-Mercredi après-midi
-Samedi

- Permis B obligatoire pour les déplacements liés au poste (stages, compétitions, événements du club)